

DE CRUE ET D'EAU

LA LETTRE DE L'ENTENTE OISE-AISNE

Modélisation hydraulique

Édito



Cette lettre semestrielle a pour objectif de vous informer de nos actions et de nos projets sur vos territoires, que nous avons détaillés par zone géographique : Installation d'un filet antipollution au bassin des Pâtis (95), retrait d'arbres sur la digue de la Nonette (60) dont nous sommes gestionnaires, identification de sites pour installer de nouvelles sondes de mesure des niveaux d'eau sur le Chaunois (02), installation

d'une barrière anti inondation à Appilly pour dévier le Grandru, aménagements à Bitry et St Pierre-lès-Bitry (60) pour limiter les ruissellements, entretien des digues à Rethel (08), programmation de travaux pour limiter les écoulements de boue à Rarécourt (55)... Tous ces exemples, non exhaustifs, expliquent notre action concrète auprès des habitants et des communes et nous sommes tout au long de l'année, sur le terrain, à la rencontre des élus locaux pour analyser, étudier et proposer des solutions efficaces et pérennes...

En effet, depuis plus de 50 ans, l'Entente Oise Aisne agit sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne et a fait évoluer ses missions pour « coller » au mieux aux problématiques en matière de prévention des inondations et de ruissellement.

Ainsi, outre le développement et la gestion de grands ouvrages protecteurs et régulateurs, nous investissons

régulièrement dans du matériel technologique permettant la surveillance des niveaux d'eau, et adaptons nos outils pour mieux comprendre les écoulements et ainsi mieux anticiper les inondations.

Nous sommes également fréquemment concertés par les organismes partenaires, comme récemment sur invitation de la DDT de l'Oise pour la révision des Plans de Prévention des risques inondations de la vallée de l'Oise et de l'Aisne, une démarche qui pourrait également s'appliquer à d'autres territoires.

Le diagnostic de vulnérabilité aux inondations se poursuit, sur le périmètre du PAPI de la vallée de l'Oise, pour identifier les éventuelles fragilités des réseaux et produire des cartographies et indicateurs à plusieurs échelles.

Au fur et à mesure du temps, nous affînons nos missions avec pour seul et principal objectif de réduire durablement les impacts des inondations et du ruissellement sur le territoire.

Mon implication, celles des élus de l'Entente et celle de nos équipes est totalement au service des territoires.

Très bonne lecture à tous.

Gérard SEIMBILLE

Président de l'Entente Oise-Aisne

SOMMAIRE

- 2-3 Actualités
- 6-7 PAPI de la vallée de l'Oise
- 8-21 Les territoires
- 22-23 La collectivité

À la une

■ **Zoom expertise**
La modélisation, pour une meilleure compréhension des écoulements

>> PAGES 4 à 5

MAIL
entente@oise-aisne.fr

TÉLÉPHONE
03 44 38 83 83

SITE INTERNET
oise-aisne.fr

RÉSEAUX SOCIAUX @EptbOise.fr
   

PPRI

Lancement des ateliers de concertation

Les 14, 15 et 17 mars, ont eu lieu les ateliers de concertation au titre de la révision des Plans de prévention des risques inondations (PPRI) des vallées de l'Oise et de l'Aisne. Ces ateliers organisés par la DDT, à la demande de la Préfète de l'Oise, concernaient trois grands territoires de la vallée de l'Oise.

Le décret de 2019 s'applique à la révision de ces PPRI et permet d'ouvrir une voie vers de possibles projets de construction en zone inondable sous certaines conditions. Une démarche qui pourrait s'appliquer à d'autres territoires.



Compiègne (60) le 14 mars

Organisés par la DDT, à la demande de la Préfète de l'Oise, dans un esprit de transparence et de concertation avec les élus et conformément au cadre réglementaire prévu pour l'élaboration du PPRI, trois ateliers ont réuni les collectivités concernées par la révision de leur PPRI, par secteur : **le PPRI Compiègne – Pont-Sainte-Maxence, le PPRI Brenouille – Boran-sur-Oise et le PPRI rivière Oise et Aisne en amont de Compiègne.**

Les élus sont invités à faire part de leurs projets d'aménagement. **L'enjeu est de faire remonter les projets et d'échanger sur les ouvertures possibles offertes par le décret de juillet 2019. Ce décret rend possible les constructions nouvelles situées en zones soumises à l'aléa dès lors qu'elles sont résilientes.** En effet, un régime dérogatoire au droit commun est possible dans des secteurs denses, pour des projets résilients. Le décret PPRI impose que soit démontrée la prise en compte du risque dans les projets.

L'Entente Oise-Aisne a fourni un travail important conjointement avec la DDT et le bureau d'études Alp'Géorisques sur la définition de l'aléa de référence. Pour rappel, la révision de la modélisation du secteur de la confluence Oise Aisne engagée depuis deux ans a été approuvée en janvier 2022 par l'ensemble des services de l'État et les élus de l'Agglomération de la région de Compiègne.

La contrainte apportée par les bandes de précaution (zones de risque lié à la rupture possible d'une digue) a concentré également les attentions puisque certains projets empiètent sur cette zone par ailleurs fortement contrainte.

La réglementation impose une bande de précaution dans la zone protégée égale à 100 fois la hauteur d'eau en amont de la digue. Suivant les conclusions de l'étude de danger, si les hauteurs d'eau et les vitesses sont limitées, une bande de précaution minimale (donc

réduite) peut être retenue. Un travail collaboratif entre les services de l'État, l'Entente et l'ARC a permis de définir une méthodologie afin d'adapter les bandes de précautions aux contraintes de chaque site sur le périmètre du PPRI.

Cette phase de concertation se poursuivra jusqu'en juin, date à laquelle une seconde série d'ateliers sera à nouveau organisée pour consolider la vue d'ensemble des projets. Une restitution des résultats est prévue courant septembre.



EN SAVOIR +
Définition de l'aléa à la confluence

Longueil II Un projet à co-construire

Le mercredi 6 avril 2022, avait lieu au siège de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte (60), la première réunion de concertation concernant le futur projet d'écrêtement des crues appelé Longueil II.



Siège de la CCPOH (60) le 6 avril

La réunion présidée par Gérard Seimbille, président de l'Entente Oise-Aisne, et Khristine Foyart, première vice-présidente de la CCPOH et en présence d'Éric Warlouzet, vice-président à l'aménagement du territoire, Bruno Dauguet, vice-président aux transports et aux nouvelles mobilités, et Jean-François Goyard, vice-président en charge du tourisme, a permis aux élus locaux et aux personnes présentes d'échanger avec le groupement de bureaux d'études (BG, Ingetec et Ateliers 2/3/4/) sur les différents scénarios envisagés et de recueillir leur avis.

Pour rappel, le site de Longueil-Sainte-Marie, en service depuis 2009, a été dimensionné pour optimiser les capacités d'écrêtement de crue par un remplissage gravitaire. Il est particulièrement efficace pour des crues telles que celles de 1993 et 1995. Afin d'augmenter ses capacités, et de les mobiliser intégralement pour une plus large gamme de crues, l'Entente s'est engagée dans une réflexion pour rehausser certains casiers de l'ouvrage existant et les équiper de pompes de relevage.

Ainsi, le projet de Longueil II permettrait de stocker environ 24 millions de m³ en cas de crue de l'Oise grâce à un système de pompage réversible, la rehausse de digues existantes et la construction de nouvelles digues. « Notre

mission première est de protéger les biens et les personnes contre les inondations. Il est de notre devoir de développer tout dispositif en ce sens. Ce projet bénéficierait à plus de 10 000 personnes, et représenterait au quotidien un formidable outil touristique et environnemental avec le développement de lieux de promenade pour piétons et cyclistes et un site dédié à l'observation de la biodiversité » précise Gérard Seimbille, président de l'Entente Oise-Aisne.

L'Entente souhaite co-construire avec les acteurs locaux un projet intégré de territoire bénéfique à tous, notamment pour le quotidien.

En raison de la proximité du projet avec MAGEO (mise au gabarit européen de l'Oise), l'Entente mène des discussions avec VNF porteur dudit projet pour s'assurer d'une bonne coordination des deux opérations.

Des réunions régulières seront organisées afin d'échanger et de tenir informés les élus locaux et les riverains de l'avancée du projet. ■



EN SAVOIR +

[Document de présentation des bureaux d'études](#)

Démarrage des reconnaissances terrain



Réunion de chantier lors des reconnaissances géophysiques le 28 janvier

En janvier 2022, l'entreprise Argotech a procédé aux premières reconnaissances géophysiques sur le futur site du projet Longueil II. Quatre zones stratégiques sont étudiées afin de connaître les propriétés physiques des sols. L'entreprise a utilisé la méthode électrique qui permet de connaître les caractéristiques géologiques de sol par sa résistivité. Les résultats obtenus permettent de connaître le type d'homogénéité du sol sous 45 m de profondeur. Cette technique présente l'avantage de ne pas détériorer le site et d'obtenir des résultats rapidement. ■

Boîte à outils

La modélisation, pour une meilleure compréhension des écoulements

Pour anticiper la gestion de crise, il est nécessaire d'adapter les outils d'analyse face aux **trois situations de pluie** :

- > **la pluie d'orage** - ruissellement immédiat - alerte de Météo France sans prévision précise de la localisation,
- > **les petits bassins versants non surveillés à dynamique rapide** pour lesquels l'Entente travaille à une prévision et une alerte (ex : Viosne - 95, Nonette - 60, Vilpion - 02, Vaux - 08, et Cousances - 55, ...),
- > **les cours d'eau surveillés par Vigicrues** (Oise, Aisne, Aire, Serre, Thérain) pour lesquels l'Entente mène un travail de couplage de données (prévisions météo, cartographie et liste des enjeux - bâtiments, activités économiques et réseaux).

Focus sur l'expertise interne de l'Entente pour cette dernière situation.

L'Entente dispose d'un modèle hydrologique et hydraulique sur les cours d'eau principaux du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne, élaboré pour le service de prévision de crues (SPC Oise Aisne) qui l'utilise également. Ce modèle, réalisé avec le logiciel HYDRA© et développé par la société Setec Hydratec, est étoffé, pour les besoins de l'Entente, d'une génération de cartes de zones inondées. Il s'ensuit la possibilité de déduire la liste des enjeux compris dans la zone inondée par recouplement avec la base de données constituée en régie par les services de l'Entente (habitat, activités économiques, établissements recevant du public, réseaux, routes coupées etc.).

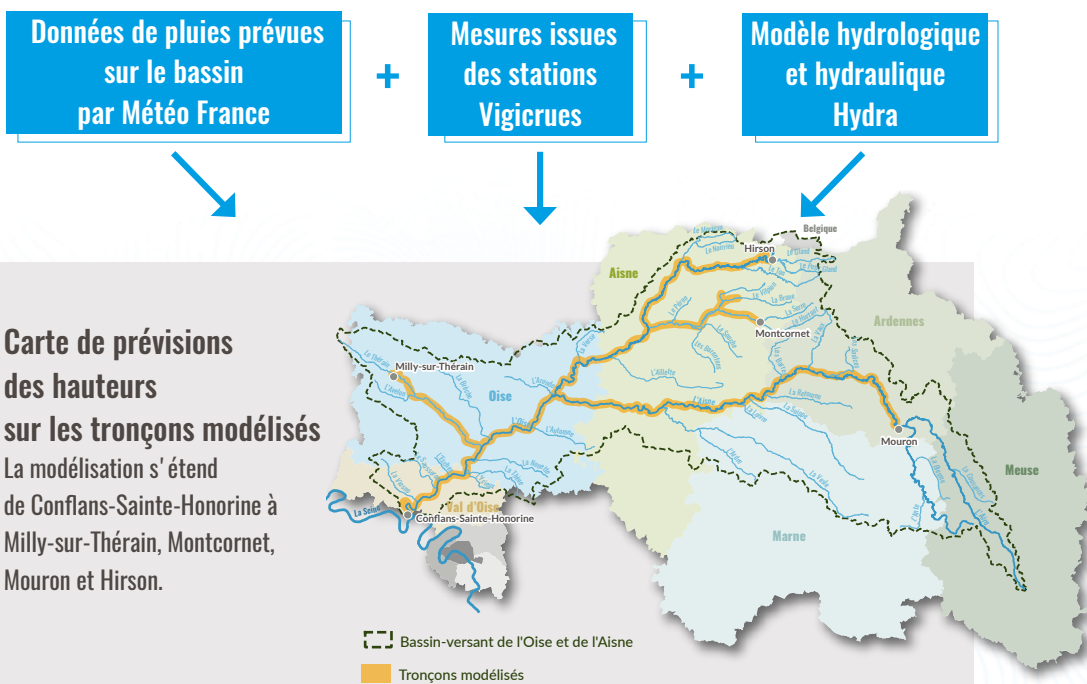
Le modèle couvre les tronçons hydrographiques des principaux cours d'eau du bassin : l'Oise depuis Hirson,



Travail interne de modélisation du bassin permettant de générer des cartes d'inondation.

l'Aisne depuis Mouron, La Serre depuis Montcornet, et le Thérain depuis l'amont de Beauvais. Il intègre également le fonctionnement des ouvrages hydrauliques de régulation des crues gérés par l'Entente, et le rôle des différents systèmes d'en-

digements recensés sur le bassin. L'outil permet la simulation de crues statistiques (crues décennale, centennale etc.) ou de crues en cours. Étant exploité en régie, le modèle est régulièrement mis à jour et amélioré. ■



EXEMPLE D'APPLICATION CONCRÈTE À ATTIGNY (08)

En juillet 2021, la commune d'Attigny située dans les Ardennes a été fortement impactée par la crue. Le niveau d'eau est monté rapidement, car la crue n'a pas pu s'étendre rapidement dans la vallée en raison de la densité de la végétation présente en cette saison. Le camping, inondé, a dû être évacué en urgence.

Chantal Henriot, maire de la commune, a fait appel à l'Entente pour qu'un seuil d'alerte soit défini pour prévenir d'un risque d'inondation à Attigny.

Pour ce faire, l'Entente s'est rendue sur le terrain le 28 février pour effectuer des relevés topographiques des enjeux (bâtiments, équipements publics...) afin d'améliorer le modèle hydrologique. L'Entente a établi une correspondance de hauteur d'eau entre la station de Vouziers située en amont et Attigny. L'étude se base sur les crues hivernales historiques pour déterminer notamment un temps de propagation des écoulements.

L'Entente a défini ensuite des seuils de pré-alerte et d'alerte en couplant le modèle aux cotes des enjeux.

À ce jour, des seuils d'alerte pour le camping et pour les routes d'accès situées à proximité ont été définis. ■

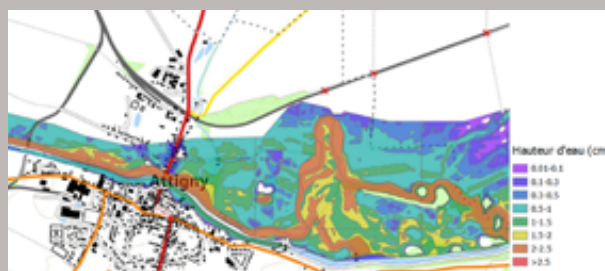


Camping inondé vu du ciel en juillet 2021 à Attigny (08)

© SDIS Ardennes



Collecte de données sur le terrain



Modélisation des niveaux d'eau à Attigny pour une crue atteignant 3,97 m à Vouziers (scénario basé sur les données de la crue de janvier 2021)

Caméra d'inspection pour explorer les canalisations

L'Entente dispose d'une boîte à outils lui permettant d'intervenir rapidement et à moindre coûts pour poser un diagnostic, et établir un programme d'actions. Focus sur la caméra d'inspection.

Conduites souterraines, canalisations, rus busés,... ne sont pas toujours accessibles et leur analyse est parfois complexe. Ces circuits d'écoulement, s'ils sont endommagés, bouchés, ou s'ils présentent des malfaçons, peuvent parfois aggraver une situation d'inondation ou de ruissellement et avoir un impact sur les enjeux.

Afin d'accompagner les collectivités dans la lutte contre les inondations, l'Entente a acquis, en octobre 2021, une caméra d'inspection à tête rotative. Totalement étanche, la caméra

permet de réaliser une inspection optique pour des canalisations d'un diamètre compris entre 60 mm et 800 mm sur une distance de 60 m. Outre la vidéo, l'outil peut prendre des photos, et enregistrer des commentaires alimentant ainsi la base de données.

L'Entente se tient à la disposition de ses membres pour intervenir sur le terrain et établir un diagnostic. ■





Diagnostic de vulnérabilité

Pour une connaissance partagée des enjeux face aux inondations...

À la suite du comité de pilotage du 8 décembre 2021 sur la restitution de la première phase du diagnostic de vulnérabilité aux inondations de la vallée de l'Oise, l'Entente Oise-Aisne et le bureau d'études Artelia ont organisé quatre ateliers collaboratifs, mi-janvier, sur des périmètres élargis aux territoires à risques importants d'inondations (TRI) du Chaonois, du Compiégnois, du Creillois et dans le Val d'Oise.

Lors de ces ateliers, les élus et les services des collectivités, les services de l'État, les départements, les opérateurs et les gestionnaires de réseaux, ont pu s'approprier les résultats et conclusions, partielles, sur l'exposition de leurs territoires face à des inondations majeures, et d'exprimer ensemble les usages et applications selon leurs compétences.

Le bureau d'études Artelia a présenté la méthode employée pour arriver aux conclusions établies aux échelles des EPCI et des communes concernées. En guise de support d'échange, des cartes communales ont été présentées afin de faire réagir les acteurs sur les premiers éléments du diagnostic selon les thématiques de l'habitat et des populations, du tissu économique (entreprises et emploi), des équipements publics, et des réseaux structurants (routes, électricité, ...).

Les participants ont été invités à réfléchir sur les « points chauds » de vulnérabilité de leur territoire (postes d'électricité, voiries, ponts, captage et distribution d'eau potable, collecte et traitement via l'assainissement, ...), indiquer les démarches existantes en lien avec la gestion du risque inondation sur leur territoire (Plan communal de sauvegarde, diagnostics entreprises, documents d'urbanisme en révision PLU, SCOT...) et quels pourraient être, selon eux, les futurs usages des nouvelles connaissances produites dans le diagnostic. Plusieurs préconisations sont ressorties des échanges : intégration des données dans les documents d'urbanisme, adaptation des bâtiments, mutualisation des données avec les partenaires de réseaux, mise à jour des plans communaux de sauvegarde, développement d'ateliers de sensibilisation, adaptation des voiries...

Les ateliers ont mis en avant l'importance de réaliser un travail en concertation avec les acteurs locaux pour pouvoir poser un diagnostic au plus près des problématiques des territoires. Les différents points soulevés durant les ateliers seront pris en considération par l'Entente et le bureau d'études Artelia afin de consolider les résultats du diagnostic.

Une seconde série d'ateliers sera organisée courant 2022.

Le diagnostic de vulnérabilité aux inondations porte sur le périmètre du PAPI de la vallée de l'Oise.

LES OBJECTIFS

- > Améliorer et consolider la connaissance des impacts directs et indirects des inondations selon 5 scénarios de crues, de la décennale à la centennale, les enjeux et le fonctionnement des territoires
- > Identifier les éventuelles fragilités des réseaux.
- > Produire des cartographies et indicateurs à plusieurs échelles à destination des acteurs.

BÂTIMENTS IMPACTÉS PAR LES INONDATIONS À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE DU PAPI SUR UN SCÉNARIO DE CRUE CENTENNALE

-  + de 16 000 logements
-  5 300 entreprises / 25 000 emplois
-  8 entreprises SEVESO
-  122 équipements publics

>>> RÉPARTIS SUR ENVIRON 100 COMMUNES



EN SAVOIR +

[Restitution de la phase 1 du diagnostic de vulnérabilité aux inondations de la vallée de l'Oise](#)

[Téléchargez les fiches du diagnostic par secteur](#)

Inond'action

L'Entente accompagne les riverains pour se protéger en cas d'inondation

Que l'on soit propriétaire ou occupant d'un bien situé en zone inondable, l'Entente propose le dispositif Inond'action pour aider à protéger son logement face au risque d'inondation. 26 diagnostics ont été réalisés depuis sa mise en place, en septembre 2021 pour un total de 20 670 €.



Quelle est la démarche ?

Le propriétaire ou occupant d'un bien immobilier résidant sur l'une des collectivités membres de l'Entente Oise-Aisne, situées en zone inondable, avec ou sans PPRI, est invité à contacter l'Entente pour établir un dossier. Si sa demande correspond aux modalités du dispositif, l'Entente lui propose un rendez-vous pour réaliser un diagnostic.

Lors du diagnostic, le bureau d'études mandaté par l'Entente échange avec l'habitant pour prendre note des événements marquants ayant entraîné des dommages, et relever les éventuels points sensibles de l'habitation.

Le technicien, associé à un géomètre, fait le tour de l'habitation pour relever les mesures altimétriques des ouvertures (portes, fenêtres, garage...) et des équipements sensibles du logement (chaudière, tableau électrique, climatisation, citerne à fuel ou à gaz, cheminée ...), qu'il situe par rapport aux plus hautes eaux connues (crue de référence). Il note ensuite les différents

points d'entrée tels que les grilles d'aération, fissures, joints autour des canalisations dans les murs... Ces informations sont ensuite analysées. Un rapport est établi avec des préconisations de travaux et leurs coûts estimatifs ainsi que le financement possible. Ce document est ensuite envoyé à l'habitant qui décide ou non d'entreprendre les travaux.

Quelles solutions pour se protéger ?

Des travaux sont préconisés selon la situation : pose de batardeaux (barrière anti-inondation) à installer devant les ouvertures (portes, fenêtres), pose de clapets anti-retours pour éviter les reflux dans les canalisations (sanitaires, etc.), ou pose de dispositifs d'obturation des grilles d'aération, surélévation de chaudières...

Quelles sont les aides ?

Le coût du diagnostic est forfaitisé à 100 € pour les particuliers, remboursés par l'Entente si tout ou partie des travaux sont réalisés. Ces travaux sont alors subventionnés à 80 % par l'Entente ou l'État. Reste à charge du particulier : 20 %.

Ce dispositif est co-financé par l'Entente Oise-Aisne et l'État (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit «fonds Barnier»).

Témoignage

Joël Bonvalet, habitant de Choisy-au-Bac a fait appel à l'Entente pour réaliser un diagnostic.



Régulièrement inondé par la rivière Aisne lorsque celle-ci est en crue (1,83 m d'eau dans son garage lors de la crue de 1995), Joël Bonvalet, a décidé d'agir pour se protéger.

« C'est une véritable angoisse lorsqu'on voit l'eau monter. On ne dort plus. Il faut agir vite, remonter les meubles, boucher les évacuations. Ce n'est pas simple de savoir vers qui se tourner pour savoir ce qu'il est possible de faire. Alors quand j'ai reçu l'information sur le dispositif Inond'action dans ma boîte aux lettres, j'ai sauté sur l'occasion. Comme il n'est pas possible d'effectuer des travaux pour isoler l'ensemble des maisons, cette solution va pouvoir me protéger. J'envisage de faire des travaux pour être tranquille et ne plus stresser quand l'eau montera. »

L'Entente a participé à 4 réunions publiques d'informations pour présenter le dispositif : Verberie (60), Aubenton (02), Flavigny-le-Grand (02) et Pontoise (95).

L'Entente se tient à disposition de ses membres pour participer à une réunion publique d'information.



EN SAVOIR +

inondaction.net/travaux



03 44 38 83 83



entente@oise-aisne.fr

Bassin des Pâtis

Installation d'un filet antipollution

L'Entente s'engage pour la préservation de l'environnement et installe un filet de récupération des déchets au bassin des Pâtis (95). Cette action est la première étape pour lutter contre la pollution du site.

Situé en contrebas d'un grand axe routier, le bassin d'écrêtement des Pâtis fait l'objet, depuis des années, d'une pollution importante de déchets. Jetés par les automobilistes, les débris s'engagent dans la canalisation des eaux de ruissellement et se déversent dans le bassin.

Lors des remplissages du bassin, les débris en flottaison s'éparpillent sur l'ensemble du site. La vanne exutoire du bassin se bloque ce qui gêne son fonctionnement et nécessite une maintenance supplémentaire de l'ouvrage. En février, l'Entente a dû procéder au nettoyage de la chambre à vanne du bassin. De plus, les déchets se déversent dans la rivière Viosne, créant une pollution de cet affluent de l'Oise.

C'est pourquoi, l'Entente a fait le choix de mettre en place un filet de nasse sur l'exutoire des eaux de ruissellement en provenance de la voie rapide et de prendre à sa charge cet équipement et son installation à hauteur de 7649 € TTC. L'installation a été effectuée par l'entreprise Pollustock. La technologie de ce filet permet de récupérer la totalité des déchets transitant par les réseaux d'eaux pluviales quelles que soient leurs formes et dimensions. Un prestataire sera chargé de vider régulièrement les filets selon le volume de déchets accumulés.

Grâce à la pose du filet, le nettoyage de la chambre à vanne devrait être moins fréquent. ■



Installation d'un filet de récupération des déchets le 18 janvier

Opération nettoyage

900 kg de déchets ramassés au bassin des Pâtis

Les 28 et 29 mars 2022, une équipe de l'association *Les Ateliers et Chantiers d'Insertion de la Sauvegarde 95*, mandatée par l'Entente Oise-Aisne, a retiré les débris accumulés au bassin des Pâtis. Il s'agit de la première opération de nettoyage d'envergure impulsée par l'Entente sur le site. ■



EN SAVOIR +

[Opération nettoyage](#)

À la rencontre des territoires

L'Entente a rencontré les élus municipaux de Nesles-la-Vallée pour échanger avec eux sur leurs problématiques de ruissellement. L'Entente va prendre en main la réalisation d'une étude en vue de proposer des aménagements.



Rencontre à Nesles-la-Vallée le 1^{er} décembre

Sollicitée par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, l'Entente s'est rendue dans la commune de Vauréal dans le département du Val d'Oise confrontée à des problématiques de coulées de boue. Après échanges avec les élus, l'Entente a proposé d'aménager l'entrée vers la parcelle agricole. Il s'ensuivra une phase de concertation et de présentation à l'exploitant agricole courant 2022.

Valmondois Bassin du Sausseron

Une opération de reprise des fascines existantes a été partiellement réalisée début d'année 2022, afin de les conforter. ■

Pontoise

Présentation du dispositif Inond'action aux habitants

Invitée par la commune de Pontoise (95), l'Entente a présenté le jeudi 7 avril, son dispositif Inond'action aux habitants du quartier Le Chou exposés au risque inondation.

La réunion publique, qui a rassemblé une trentaine d'habitants, était présidée par Gérard Seimbille, président de l'Entente Oise-Aisne, et par Léna Moal-de-Bourmont, adjointe au maire en charge de la mobilité et de la transition écologique, en présence de Stéphanie Von Euw, maire de Pontoise, et des services de la ville.

L'équipe de l'Entente a rappelé ses différentes missions en matière de prévention des inondations et a présenté son dispositif Inond'action.

À l'issue de cette présentation, les participants ont pu échanger sur leur situation et s'inscrire auprès de l'Entente en vue de bénéficier d'un diagnostic. ■



Réunion publique à Pontoise (95) le 7 avril

Nonette

Othis

Visite de terrain

À la suite de la récente adhésion de la Communauté d'agglomération Roissy-pays-de-France à l'Entente au titre de la prévention des inondations, les services se sont rendus, le 22 février, à Othis (77) où deux bassins enterrés régulent les crues de deux petits cours d'eau affluents de l'Aunette.



Visite de terrain à Othis (77) le 22 février

La visite de terrain s'est déroulée en présence de Jean-Luc Servières, vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement de la GEMAPI à la CARPF, Jean-Luc Poli, délégué suppléant à l'Entente, ainsi que les services de la CARPF et de la ville d'Othis.

Après avoir fait connaissance et évoqué les modalités de gestion des bassins transférés, les problématiques de ruissellement et leur articulation avec les débordements de cours d'eau, souvent mêlées en têtes de bassins, les différents échanges ont permis de comprendre les attentes du territoire, l'occasion également pour les élus d'en savoir plus sur l'offre et les missions de l'Entente.

Au-delà de la gestion des ouvrages d'écrêtement des crues, l'Entente a proposé de réaliser une étude hydrologique sur cette tête de bassin pour identifier les plages d'efficacité de ces ouvrages et, ainsi, évaluer l'intérêt de mesures complémentaires de protection comme la mise en œuvre du dispositif Inond'action. ■



Senlis

Un système d'alerte face au risque d'inondation

Afin de prévenir d'une montée des eaux et d'un risque de débordement de cours d'eau, l'Entente a mis en place un système d'alerte destiné aux habitants du bassin versant de la Nonette.

Situés sur une zone humide, les habitants de la rue des Jardiniers à Senlis (60) sont régulièrement confrontés à des problématiques de ruissellement, de remontée de nappes et de débordement de la rivière de la Nonette et du ru Saint-Urbain.

Afin d'anticiper la survenue d'une éventuelle crue, trois pluviomètres ont été installés, en 2020, sur le bassin de La Nonette par le SISN. Une étude hydrologique a été réalisée par l'Entente pour définir à partir de quelle quantité de pluie tombée sur une durée donnée, il existe un risque de montée rapide des eaux à Senlis. **Les données pluviométriques sont reliées à un système d'envoi automatique de SMS et de messages vocaux.** Deux niveaux d'alerte ont été définis : « Prudence » informe d'un risque de débordement et « Danger » prévient d'un futur débordement avéré. Après une phase d'ajustement, le dispositif d'alerte est opérationnel depuis fin 2021. Les riverains concernés ont été invités à s'inscrire gratuitement au nouveau système.

Une réunion publique a été organisée en novembre par la commune de Senlis. Lors de cette rencontre, l'Entente a rappelé son rôle et ses différentes missions en matière de prévention des inondations. Les travaux réalisés sur la digue de la Nonette ont été présentés, dont le



confortement de la digue existante et la réhabilitation du déversoir historique (d'une faible capacité) ainsi que le projet du second déversoir (plus efficace) sur la digue de la Nonette. L'Entente a ensuite présenté son dispositif Inond'action qui permet aux habitants, après diagnostic, de réaliser des travaux de protection individuelle de leur logement face au risque d'inondation (pose de batardeaux, de clapets anti-retour, surélévation de chaudière...), financés jusqu'à 80 %.

Fin 2021, 33 personnes se sont inscrites au dispositif d'alerte. La communication auprès du public concerné va se poursuivre pour les inviter à s'inscrire. ■



Retrait d'arbres tombés sur la digue de la Nonette

À la suite de la tempête du mois de janvier, six arbres sont tombés sur la digue de la Nonette et dans la rivière.

En tant que gestionnaire de la digue, l'Entente a mandaté l'entreprise Hié Paysage qui a procédé au retrait des arbres du 17 au 19 janvier pour un montant de 990 € HT. ■

Borest

Fin décembre, l'Entente a rencontré la commune de Borest (60) avec le Syndicat intercommunal du SAGE de la Nonette afin d'échanger sur les problèmes d'inondations rencontrés sur la commune. Les dispositifs d'alerte pluviométrique et d'accompagnement au diagnostic des logements inondables ont été présentés. La commune a émis le souhait d'installer une échelle limnimétrique pour suivre les variations de hauteur du cours d'eau en fonction des pluies. Une installation est prévue courant 2022. ■



Région de Compiègne / Pays d'Oise et d'Halatte / Creil Sud Oise

Le classement des ouvrages se poursuit

L'Entente assure l'ensemble des études pour le classement réglementaire des systèmes d'endiguement du bassin. À ce titre, les documents d'organisation ont été rédigés par l'Entente et ont fait l'objet de concertations avec les collectivités membres.

> Verberie et Creil

Des levés topographiques complémentaires ont été réalisés en régie par les services de l'Entente et ont permis de confirmer le niveau de protection des systèmes d'endiguement.

> Choisy-au-Bac : des solutions multiples

Des échanges avec la mairie ont eu lieu au printemps 2021. Un relevé GPS du système d'endiguement rue de l'Aisne a été effectué par l'Entente afin de définir les dimensions du batardeau qui viendra fermer le système. Des systèmes de protection individuelle des habitations seront proposés en complément, rue de la Terrière via le dispositif Inond'action.

> Pont-Sainte-Maxence – Sarron / Lacroix-Saint-Ouen / Pontpoint – Sainte Paterne

À la suite de reconnaissances géotechniques réalisées en 2021, les études de danger sont en cours d'élaboration.

> Longueil-Sainte-Marie – ZAC Paris Oise

Une étude de danger a été réalisée en décembre 2018 par SAFEGE, une mise à jour est prévue en 2022 afin de pouvoir déposer le dossier de classement.

> Assurer la fermeture des systèmes d'endiguement

Afin de pallier les discontinuités, l'Entente va recruter un maître d'œuvre chargé de la mise en place de batardeaux pour les communes de Choisy-au-Bac, Venette, et Clairoux.

> Remise à niveau d'un tronçon sur la ZI nord (Compiègne)

L'Entente rédige un marché de maîtrise d'œuvre pour une remise à niveau de la partie en remblais de la ZI nord. Un maître d'œuvre sera recruté en 2022.

> Jaux/Armancourt

Compte-tenu de l'état de l'ouvrage (pas d'existence légale (pas d'autorisation), pas de dispositif d'étanchéité, de drainage et de filtration, système discontinu, s'appuyant de part d'autre de la voie SNCF), le système d'endiguement ne peut être repris en gestion.

Des échanges avec les acteurs locaux et les services de l'Agglomération de la région de Compiègne sont en cours pour trouver des solutions alternatives de protection contre les inondations et de gestion des eaux pluviales. Le devenir du système d'endiguement sera défini par les services de l'État (mise en transparence hydraulique). ■

Point de situation des études de dangers des systèmes d'endiguement

L'Entente a rencontré les maires, élus et services de l'Agglomération de la région de Compiègne (60) pour présenter l'état d'avancement des études de dangers des systèmes d'endiguement. Les digues représentent 13 km au total, et concernent 8 communes : Choisy-au-Bac, Clairoux, Compiègne, Margny-lès-Compiègne, Venette, Lacroix-Saint-Ouen et Verberie.

Ces rencontres permettent d'affiner le niveau de connaissance des ouvrages, des crues passées, de relever d'éventuels dysfonctionnements ou de points de défaillance et d'échanger sur des travaux à venir.

Pour rappel, l'étude de dangers et le document d'organisation constituent le dossier de classement des ouvrages, procédure indispensable pour que l'ouvrage ait une existence légale en tant qu'ouvrage hydraulique. Le dossier de classement de la digue RD932 à Margny-lès-Compiègne, qui protège plus de 3 000 personnes, a été déposé en juin 2021, son instruction est en cours par les services de l'État.

Une réunion sera prochainement organisée avec les maires de Choisy-au-Bac et Lacroix-Saint-Ouen. ■



Réunion à Verberie le 2 février



EN SAVOIR +

Point de situation à Verberie (60)



Abattage d'arbres par RTE en octobre

Réserve de l'Ois'Eau

Intervention RTE

Régulièrement, RTE procède à l'abattage des arbres situés sous les lignes à haute-tension. Cette intervention nécessite le trafic d'engins sur la réserve qui perturbent la faune présente et endommagent les digues. Afin de limiter les impacts, l'Entente a signé une convention avec RTE, le 21 septembre 2021, pour qu'une importante coupe d'arbres soit faite cette année par le gestionnaire de réseau. L'Entente s'est engagée à effectuer les prochaines tailles pour maintenir une hauteur définie de la végétation.

Les nids artificiels se trouvant sur les arbres concernés par la taille ont été nettoyés et déplacés et la coupe a eu lieu en octobre

Installation de nichoirs

Trois nichoirs ont été installés par Picardie Nature, missionné par le Parc naturel régional Oise - Pays de France, à la réserve de l'Ois'Eau pour abriter les Moineaux friquet, espèce en voie de disparition.

Gestion du gibier

À la suite des dégâts de gibier (sangliers) plusieurs battues ont été organisées sur la réserve de l'Ois'Eau avec les sociétés de chasse locale, la gendarmerie et le lieutenant de louveterie.

À la découverte de la réserve



Visite de la Réserve de l'Ois'Eau le 13 avril

Samedi 2 avril, l'Entente a organisé une visite de la réserve de l'Ois'Eau pour l'association Union des Amis du Parc Naturel Régional Oise Pays de France et de ses Trois Forêts à l'occasion de leur assemblée générale. Une quinzaine de personnes ont ainsi pu découvrir la faune présente et en apprendre davantage sur la gestion des crues.

Mercredi 13 avril, 9 personnes ont découvert la réserve de l'Ois'Eau dans le cadre du Festival de l'oiseau et en partenariat avec un ornithologue amateur adhérent à la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). ■



RETOUR EN IMAGES

[Visite de la Réserve de l'Ois'Eau](#)



PAPI Verse

Trois ponts-cadres sur le ru de Fréniches

Les trois ouvrages, réalisés au titre du PAPI, Programme d'actions de prévention des inondations de la Verse, permettent d'augmenter la capacité hydraulique sur le ru de Fréniches. Situés le long de la RD128 à Guiscard (60), ils remplacent des franchissements sous dimensionnés.



Réception des travaux le 22 novembre



Franchissements avant les travaux

Débutés le 15 juin 2021, les travaux ont permis de remplacer les passages busés d'une largeur de 60 cm à 1m par des dalots en béton de 2,50 m de large par 1,50 m de hauteur (dont 0,50 m de recharge sédimentaire). Un enrochement a été réalisé sur une partie des berges qui se trouvent de part et d'autre des cadres en béton. Les dalots ont été recouverts d'une couche de grave et d'un enrobé permettant d'accéder plus aisément aux habitations. Grâce à la

réalisation des travaux, le nouveau débit hydraulique non préjudiciable est estimé à 5 m³/s.

La réception des travaux a eu lieu le 22 novembre en présence de Thibaut Delavenne, maire de Guiscard, de l'Entente Oise-Aisne, du syndicat de la Verse, du maître d'œuvre Ingetec et de l'entreprise Sethy.

Le coût de l'opération (études et travaux) s'élève à 290 000 euros

HT. Les co-financements se répartissent comme suit : 76 % à charge de l'Entente Oise-Aisne, 15 % par le Conseil départemental de l'Oise et une participation de 25 000 euros par le syndicat de la Verse, représentant environ 9 % du coût. ■



EN SAVOIR +

[Réception des ponts-cadres à Guiscard](#)

Avis favorable pour le projet d'ouvrages de Berlancourt et Beaugies-sous-Bois

Le projet de construction de deux ouvrages écrêteurs de crue sur le bassin versant de la Verse (60) a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur, le 17 novembre 2021, à la suite de l'enquête publique. L'Entente est en attente de l'arrêté préfectoral d'autorisation qui donnera le feu vert pour le lancement des travaux.

Le projet vise deux objectifs : atténuer les crues et abaisser la ligne d'eau sur la vallée de la Verse afin de protéger les biens et les personnes, et compenser hydrauliquement les travaux de réouverture de la Verse réalisés dans la traversée de Guiscard.

Les aménagements seront constitués d'une digue en terre enherbée avec un dispositif de régulation (pertuis) du cours d'eau et un déversoir de sécurité. Ils permettront d'écrêter les crues en stockant provisoirement les eaux d'écoulement de la Verse en amont des ouvrages et en restituant un débit donné en aval.

Le projet est soumis à l'avis du CODERST - conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Lors de la séance du 10 mars, le ROSO - regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise -

a demandé le report de la prise de décision à la séance qui se tiendra mi-mai.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 701 880 € HT. Ils sont financés à 40 % par l'État (Fonds Barnier), à 30 % par la Région Hauts-de-France, à 10 % par le Département de l'Oise, et reste à charge 20 % pour l'Entente Oise-Aisne. ■

Emplacement du futur ouvrage à Berlancourt (60)



Chauny-Tergnier-La Fère

Développement du réseau de mesures

L'Entente Oise-Aisne va faire l'acquisition de nouvelles sondes pour avoir une meilleure connaissance des écoulements de l'Oise dans la traversée de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère (60).

Un travail de repérage des sites adaptés a été effectué en juillet et septembre par les agents de l'Entente pour installer de nouvelles sondes de mesure des niveaux.

Cinq sites ont été identifiés sur un secteur où la rivière Oise se divise en plusieurs bras et passe sous le canal de la Sambre à plusieurs reprises :

- > Beautor - pont communal sur la rivière Oise,
- > La Fère - deux ponts de la D1044 sur l'Oise,
- > Chatillon-sur-Oise - côté amont du pont canal,
- > Chatillon-sur-Oise - pont communal sur l'Oise,
- > Travecy - une sonde en aval l'autre en amont du pont canal.

L'instrumentation du bassin des prés de Mesne à Viry-Nouveau est également prévue, afin de mesurer le niveau de la Rive et du bassin.

L'entreprise GTIE, titulaire du marché d'extension du réseau de mesure de l'Entente, s'est rendue sur les différents sites le 20 septembre afin d'identifier les besoins spécifiques. Les démarches de demande d'autorisation d'implantation des équipements sont effectuées auprès des communes, du service départemental et de VNF. Les demandes de création de compteurs auprès d'Enedis seront ensuite effectuées. Pour les sites éloignés des



Reconnaissance sur site par l'entreprise GTIE le 20 septembre

réseaux de distribution une alimentation par panneau solaire est envisagée.

En raison des difficultés d'approvisionnement de certains matériaux dû à la situation économique actuelle, la mise en place des sondes est retardée mais sans toutefois remettre en cause une installation en 2022. Les mesures permettront de suivre l'évolution des crues. Ces données seront consultables via le site Internet de l'Entente comme le sont déjà l'ensemble des mesures de notre réseau. ■



EN SAVOIR +

[Réseau de mesures](#)

Appilly, une barrière anti-inondation pour dévier le Grandru

Le 15 décembre, l'Entente a réceptionné les travaux d'installation d'une barrière anti-inondation rue des Haudoirs à Appilly (60). Cette opération fait partie des 5 actions préconisées par l'Entente.

Ce système constitué d'un muret de fixation et de deux plateformes en béton de 4 m de long ont été réalisés pour pouvoir maintenir 30 modules et empêcher le passage de l'eau rue des Haudoirs. Ce système aura pour effet d'éviter les débordements vers le centre du village en les redirigeant vers le fossé de décharge qui contourne la commune. La mise à disposition de la barrière anti-inondation est fixée par une convention établie entre la commune et l'Entente. Cette opération, cofinancée par l'Entente, le Département de l'Oise et la Région des Hauts-de-France, s'élève à 11 448 €.

Fermeture d'une des deux vannes du siphon de Manicamp (02)

Mi-janvier, le niveau des eaux de la rivière Oise a atteint un niveau relativement élevé à Condren (02), sans préjudice notable sur le secteur, mais suffisant pour créer des débordements sur Appilly (60), très sensible aux petites crues. C'est pourquoi, le Préfet de l'Aisne a pris un arrêté, le 12 janvier, pour fermer une des deux vannes du siphon de Manicamp.

Les équipes de VNF ont procédé à la fermeture de la vanne. Par cette gestion, le flux de l'Oise et de la Rive qui

descend sur Appilly est diminué sensiblement tout en préservant le champ naturel d'expansion des crues entre Abbécourt et Appilly qui se remplit progressivement. L'absence de pluie les jours suivants a permis un passage de la crue sans dommage. ■



Installation d'une barrière mobile anti-inondation



EN SAVOIR +

[Sur les flash Info crue](#)



Flavigny-le-Grand-et-Beaurain

Rencontre avec les habitants

À la suite de la crue de juillet, l'Entente Oise-Aisne s'est rendue à Flavigny-le-Grand-et-Beaurain (02) le 1^{er} décembre, sur invitation d'Olivier Hennechart, maire de la commune, pour rencontrer les habitants et évaluer la situation.

Les habitants de la rue des Sources à Flavigny-le-Grand et un habitant de Monceau-sur-Oise étaient présents pour témoigner des dommages subis lors des crues de la rivière Oise, et principalement par celle de cet été. En effet, les deux communes, situées à proximité de Guise, ont été reconnues en état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue par arrêtés ministériels.

L'Entente a présenté son dispositif Inond'action, puis s'est rendue sur place pour effectuer un état des lieux des habitations concernées. Au vu de cette première analyse, la solution la plus rapide et la plus efficace est la pose de batardeaux au niveau des portes de garage, portes d'entrée et portes-fenêtres. Ils permettraient de se prémunir de la montée, en cas de crue, de quelques décimètres d'eau pour les maisons les plus exposées.

À l'issue de cette rencontre, la commune s'est positionnée pour centraliser les demandes de travaux s'inscrivant dans le



Rencontre avec les habitants le 1^{er} décembre

cadre du dispositif Inond'action. La mutualisation des besoins permettra ainsi aux habitants de bénéficier de prix négociés pour une opération coup de poing et de l'aide de l'Entente au taux de 80 %. À ce jour, trois diagnostics ont été réalisés. ■

Aubenton

Recherche de solutions locales face au risque inondation

La commune d'Aubenton (02) a été touchée à plusieurs reprises par les crues de janvier 2022 et de l'année 2021. C'est pourquoi, l'Entente Oise-Aisne s'est rendue sur place le 2 février, à la suite de l'invitation du maire Bernard Grehaut pour rencontrer les habitants et évaluer la situation.



Rencontre avec les habitants le 2 février

Les habitants de la rue Saint-Nicolas étaient présents pour témoigner des dommages subis lors des crues de la rivière Ton. En effet, la rivière est sortie de son lit en amont de la zone urbaine, et a recouvert les jardins puis est montée jusqu'aux habitations.

L'équipe de l'Entente a présenté ses missions et son dispositif Inond'action pour les travaux de protection individuelle face au risque inondation, adapté à la situation et a pris note des différents témoignages.

Jérôme Duverdier, conseiller départemental de l'Aisne et délégué à l'Entente Oise-Aisne, et le syndicat du bassin de l'Oise Amont étaient également réunis autour de la table pour échanger sur les problématiques rencontrées. Le syndicat a présenté les travaux réalisés depuis plusieurs années pour faciliter l'écoulement du cours d'eau.

La réunion a été suivie d'une visite de terrain pour établir un premier état des lieux sur ce secteur. Au vu de cette première analyse, le diagnostic des logements touchés a été proposé aux riverains pour préconiser des travaux qui permettraient de réduire les dommages tels que la pose de batardeaux.

L'Entente va procéder à une analyse et une recherche de solutions pour lutter contre le risque inondation. Un compte rendu a été transmis au maire de la commune et l'Entente a fait des préconisations. Un travail sur l'amélioration de l'alerte en fonction des précipitations sera effectué. ■

Anor

Vers un confortement de l'étang de Milourd

Le barrage de l'étang de Milourd, à Anor (59), nécessite des travaux de confortement, demandés par la DREAL. Après les fortes pluies du 14 juillet, d'importants dégâts ont été constatés sur l'ouvrage. La vocation de prévention contre les inondations de l'ouvrage n'étant pas démontrée, l'Entente intervient auprès de la commune en soutien. Une convention a été signée le 15 décembre 2021.

Ce barrage, de classe C, se situe sur un plan d'eau de 4 ha, d'une capacité de 130 000 m³. Pendant la crue de juillet, des affaissements se sont produits en tête de barrage, et au niveau de la buse qui sert de déversoir principal de l'étang de Milourd. Une canalisation d'eau potable/incendie s'est rompue à la suite de l'affaissement de la chaussée.

Une réunion a eu lieu le 10 septembre, en présence de la Sous-Préfète d'Avesnes, des services de l'État (DREAL, DDT), des élus de la commune d'Anor, du SIABOA et de l'Entente Oise-Aisne. Cette réunion fait suite à l'étude de mise en conformité du barrage de Milourd confiée en juin 2021 au bureau d'étude Val'études, par la mairie d'Anor avec l'appui de l'Entente Oise-Aisne.

L'Entente, qui intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, a fourni au bureau d'études les informations hydrauliques (débits,



La buse de sortie présente un affaissement, ainsi que la chaussée

bassin versant...). Le projet de confortement proposé initialement par Val'études a été revu à la suite des prérogatives de la DREAL. En effet, les travaux permettront d'assurer la sécurité de l'ouvrage en augmentant la capacité d'évacuation des eaux de l'ouvrage et en réalisant un déversoir en cas de surverse.

Ainsi, les travaux comporteront trois tranches :

> tranche ferme : remplacement de l'ovoïde avec mise en place de deux

dalots en béton (6 m² de section de passage par dalot),

> tranche optionnelle 1 : travaux de confortement du talus aval de la digue

> tranche optionnelle 2 : élargissement du seuil et remplacement du système de vannage.

Parallèlement, l'Entente Oise-Aisne étudie le potentiel de l'ouvrage pour jouer un rôle dans la prévention des inondations. ■

Serre

Vallée de la Serre

Recensement des ouvrages

Une rencontre a eu lieu avec, Hugues Compère, président de la commission hydrographique de la Serre, pour réfléchir aux solutions pour faire face au risque d'inondation.



Crue de la Serre en janvier 2022 au moulin de Tavaux et Pontséricourt (02)



À la demande d'Hubert Compère, adjoint au maire de Mesbrecourt-Richecourt, l'Entente a participé à une réunion en décembre 2021 pour mener une réflexion sur les ouvrages situés en lit mineur (vannes de moulins), leurs consignes de gestion et un éventuel besoin de coordination lors des montées d'eau. Une recherche et une analyse des règlements d'eau seront nécessaires. ■



Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry

Des aménagements pour limiter le ruissellement

Impactées par d'importantes coulées de boue en 2016 et 2018, les communes de Bitry et de Saint-Pierre-lès-Bitry (60) bénéficient de travaux d'aménagements pour ralentir les écoulements. L'opération qui a duré trois semaines, a été réceptionnée fin février.



Noue à redents située à l'entrée de Saint-Pierre-lès-Bitry



Noue de 1 000 m² avec 7 redents sur le plateau de la ferme du Gamet à Bitry

Situées en fond de vallée, les communes avaient besoin de solutions pour limiter le ruissellement des eaux provenant des versants, lors de fortes précipitations. Après une phase d'écoute et de concertation menée avec les exploitants agricoles, et d'expertise réalisée en interne, l'Entente a proposé un projet d'aménagement qui a ensuite été adopté par les différentes parties prenantes. Ces aménagements ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'intérêt général.

Les travaux, qui ont débuté le 1^{er} février, ont été réalisés sur 3 sites. **Le premier se situe sur le plateau de la ferme du Gamet à Bitry. Une haie sur billon de 75 m a été créée pour retenir les eaux ruisselant de la parcelle agricole. Une noue de 1 000 m² avec 7 redents** (fossé large enherbé avec des enrochements en travers pour freiner l'écoulement) ont été aménagés le long de la route pour diriger, retenir et infiltrer les eaux qui s'engagent habituellement dans la ravine boisée. **Trois fascines vivantes** (structures constituées de branchages et de plantations) ralentissent et filtrent les eaux de l'ancien chemin communal. Viennent compléter ces aménagements, **deux larges fascines installées dans la ravine boisée et une noue à redents située en contrebas près de la zone habitée de Saint-Pierre-lès-Bitry.**

Ces aménagements participent également à limiter les apports de boue dans le cours d'eau de Bitry. Les surfaces agricoles occupées par les aménagements font l'objet d'une indemnisation annuelle durant 20 ans selon le barème fixé par la Chambre d'agriculture. L'entretien des aménagements est assuré par l'Entente.

Cette opération fait suite à une première phase de travaux engagée en 2017 sur la commune de Bitry. L'ensemble de ces réalisations va contribuer à réduire considérablement l'impact sur les habitations.

La réception des travaux a eu lieu le 25 février en présence de Franck Superbi, maire de Bitry, de Daniel Bukwa, adjoint au maire de Saint-Pierre-lès-Bitry, de l'Entente Oise-Aisne, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, des agriculteurs et de l'entreprise Sethy. Le coût de l'opération (études et travaux) s'élève à 56 000 euros HT. L'Agence de l'eau Seine-Normandie finance à 40% les noues et à 80% l'hydraulique douce (fascines, haies). Le reste à charge pour l'Entente Oise-Aisne est de 23 500 €. ■



Réception des travaux le 25 février



RETOUR EN IMAGES

[Post Facebook de l'Entente du 3 mars](#)

[Post Facebook de l'Entente du 11 février](#)

Lisières de l'Oise

Réflexions sur la digue et les actions de gestion du ruissellement

Le 8 février, l'Entente a rencontré les élus de la Communauté de communes des lisières de l'Oise (60) pour faire un point sur les différents projets en cours tels que la digue d'Attichy et la gestion du ruissellement.

La réunion s'est déroulée sur invitation de Sylvie Valente-Le Hir, présidente de la communauté de communes en présence de Gérard Seimbille, président de l'Entente, Franck Superbi, vice-président de la communauté de communes et les services des deux structures.

Les échanges ont porté dans un premier temps sur le système d'endiguement d'Attichy qui protège la zone industrielle. D'une longueur totale de 900 m, les levés topographiques ont révélé une irrégularité sur sa hauteur. En raison de deux points bas, sa cote de protection équivaut à une crue décennale.

À moyen terme une réflexion sera menée pour envisager une rehausse de la digue afin qu'elle protège le secteur d'une crue trentennale. Des travaux et des mesures compensatoires seraient alors à prévoir. Dans un premier temps, l'Entente travaille à déterminer des bandes de précaution au plus juste dans la perspective de les intégrer dans le PPRi en cours de révision.

L'échange s'est poursuivi sur l'état d'avancement des différents dossiers en cours concernant la gestion du ruissellement. L'Entente répond à de nombreuses



Réunion à la CCLO (60) le 8 février

demandes de la part des communes touchées par les coulées de boue. Des travaux sont terminés sur les communes de Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry.

Il a été souligné de développer les échanges entre la CCLO et les maires des communes pour mieux partager les expériences et en tirer des préconisations. Enfin, les élus sont invités à échanger sur l'ordre de priorité des dossiers à traiter. ■

Rencontre sur le territoire des Lisières de l'Oise

L'Entente a rencontré les élus municipaux des communes de Saint-Étienne-Roilaye, et Berneuil-sur-Aisne (60), avec les services de la communauté de communes des Lisières de l'Oise, pour effectuer un état des lieux des problématiques rencontrées et proposer des solutions pour limiter le ruissellement.

Dans un premier temps, des mesures temporaires ont été préconisées (type ballots de paille, ...) pour certaines communes dans l'attente de mesures pérennes qui nécessitent une étude plus approfondie et des autorisations.

Pierrefonds (ru de Berne)

Un programme de gestion du ruissellement

L'Entente Oise-Aisne mène une concertation agricole avec les propriétaires et exploitants en vue d'obtenir les accords qui conditionneront la mise en œuvre des travaux de gestion du ruissellement. L'étude initiale, menée par le Syndicat Mixte Oise-Aronde, avait donné lieu à une Déclaration d'Intérêt Général. Neuf secteurs, concernant deux exploitants agricoles ont été identifiés dans le programme d'actions, concernant la mise en place de fascines, haies doubles, restauration de fossés, tranchées drainantes et merlons. ■



Rethel

Campagne d'entretien des digues

Du 11 au 15 octobre 2021, l'Entente a mené une opération d'entretien de la végétation sur la digue du Gingembre à Rethel (08). L'opération d'abattage prévue initialement en 2020, a été repoussée à plusieurs reprises en raison de la crue et de la période de nidification.

Près de 350 m² de renouée du Japon, espèce exotique envahissante, ont été retirés, 8 000 m² de talus ont été débroussaillés, des affaissements ont été remblayés, et 17 arbres ont été abattus et enlevés. Il est nécessaire d'empêcher les arbres de pousser et de se développer dans le corps de la digue car ils altèrent le corps de digue et risquent de créer des zones propices à l'érosion interne et de le déstabiliser en cas de montée des eaux. Les travaux d'entretien ont été réalisés par l'entreprise Val De Rutz (Aiglemont - 08). Le montant des travaux s'élève à 11 300 € HT. ■



Digue du Gingembre à Rethel (08) avant intervention

L'Entente rend son avis sur le PPRI Rethelois

L'Entente, en sa qualité d'Établissement Public Territorial de Bassin, a été saisie par le Préfet des Ardennes pour rendre un avis sur le PPRI Rethelois (Rethel, Acy-Romance et Sault-lès-Rethel). Le sujet portait sur les « zones d'exception » (zones, en principe inconstructibles, dans lesquelles des exceptions sont possibles sous conditions). Deux projets d'exception, présentés par la commune de Rethel, ont déjà donné lieu à un avis défavorable, faute d'éléments suffisants pour démontrer la résilience des projets. Au vu du nombre important de remarques formulées, l'Entente a demandé à recevoir un projet de PPRI modifié avant de rendre un avis définitif. ■

Aisne Vesle Suippe

Saint-Thomas

Projet de bassin tampon

L'Entente porte un projet de réduction des inondations pour la commune de Saint-Thomas (02) sur le bassin versant du ru de Fayau.



Site d'implantation de mares paysagères

Une parcelle avait été identifiée lors d'un avant-projet réalisé en 2015 par le bureau d'études ANTEA. Des difficultés pour acquérir ce terrain avaient été identifiées du fait d'une succession non engagée suite au décès du propriétaire. L'installation de bassins sur d'autres terrains a alors été envisagée par l'Entente et la commune, mais la présence d'un captage et la topographie du secteur n'a pas permis d'aboutir.

La commune a alors engagé une procédure pour acquisition de bien sans maître pour la parcelle initiale. Celle-ci ayant abouti, l'Entente a procédé à la mise en place d'une convention avec la commune en vue de la réalisation de travaux pour 2022. ■



Partenariat

Un Contrat Territorial Eau et Climat



L'Entente s'est inscrite dans la démarche de participation au Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC), mis en place par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, sur l'unité hydrographique Aisne Amont, avec deux autres maîtres d'ouvrages du secteur : le SMAVAS (rivière Aisne, et structure porteuse), et le SM3A (rivière Aire).

L'année 2021 a permis à chaque structure de participer à un diagnostic global sur les différents enjeux du territoire, en lien avec les objectifs européens de bon état des masses d'eau. L'Entente, compétente en matière de gestion du ruissellement et de l'érosion des sols transférée par le département de la Meuse, a proposé plusieurs fiches action sur la période 2021-2025. Ces fiches sont le fruit

d'échanges avec les collectivités et acteurs locaux, suite aux différents événements orageux ayant marqué ce territoire. Elles comprennent les phases de diagnostic et de travaux qui seront menés sur plusieurs sous-bassins afin de limiter les ruissellements. ■

Gestion du ruissellement à Rarécourt

La commune de Rarécourt (55) a été impactée par divers épisodes de coulées de boue. Suite à l'étude menée par la Chambre d'agriculture de la Meuse, puis la concertation agricole conduite par l'Entente, les services de l'Entente ont déposé une demande de Déclaration d'Intérêt Général à la DDT de la Meuse le 24 juin 2021. L'arrêté de DIG a été signé par le Préfet le 22 novembre 2021. Des travaux d'hydraulique douce (création de haies et de fascines) sont programmés pour 2022. ■

De l'Aire à l'Argonne

Des réflexions à mener

Sur l'invitation de la Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne, l'Entente s'est rendue dans les communes de Lavoye et Érize-la-Brûlée (55), le 6 décembre pour faire le point sur la situation.



Pont de Érize-la-Brûlée (55)

L'Entente s'est tout d'abord rendue à Érize-la-Brûlée pour rencontrer les élus locaux. La discussion portait sur l'analyse de scénarios de travaux pour limiter le risque d'inondation. En effet, la commune a subi notamment des dommages lors de la crue de juillet. Le dispositif InondACTION a été abordé et pourra être présenté en

réunion publique. L'Entente fera une analyse hydraulique d'un abaissement du radier (fond du cours d'eau) du pont situé en aval des terrains fréquemment inondés. La voirie départementale, propriétaire du pont, sera approchée à ce sujet.

L'Entente a ensuite rencontré les élus de Lavoye, en présence de la Chambre d'agriculture, du Syndicat de rivière (SM3A) et du département de la Meuse en charge du réaménagement foncier en cours sur la commune. La discussion portait sur l'exposition de la commune au risque de ruissellement. Pour faire face à cette problématique, l'Entente portera une réflexion pour la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce sur la base du nouveau parcellaire. L'enquête publique concernant l'aménagement foncier s'est terminée en mars 2022. ■

Nouvelles recrues à l'Entente !

À la suite de départs et avec la volonté de renforcer les compétences internes pour faire face aux besoins croissants, l'Entente a procédé à plusieurs recrutements tout en veillant à maintenir un effectif constant.



Jean-Baptiste Richet

a intégré l'équipe de l'Entente, le 14 mars, en tant que chargé de mission diagnostic de territoires et maîtrise des ruissellements. Fort de son expérience dans ce domaine, il sera amené à poursuivre et à développer les projets de territoire en lien étroit avec les acteurs locaux.



EN SAVOIR + SUR SES MISSIONS ET SON PARCOURS

[Jean-Baptiste Richet](#)

Laurène Deslaurier

a intégré l'équipe de l'Entente, le 15 février, en tant que responsable des relations publiques. L'Entente renforce ainsi sa communication auprès des élus du bassin pour fédérer l'ensemble des acteurs liés à la problématique des risques d'inondation et de ruissellement.



EN SAVOIR + SUR SES MISSIONS ET SON PARCOURS

[Laurène Deslaurier](#)



Véronique Poix

a intégré l'équipe de l'Entente, le 1^{er} octobre, en tant que chargée de communication. L'Entente poursuit son travail de valorisation de ses actions et plus précisément, sur le plan numérique.



EN SAVOIR + SUR SES MISSIONS ET SON PARCOURS

[Véronique Poix](#)



Bienvenue aux stagiaires !

L'équipe de l'Entente est heureuse d'accueillir deux nouveaux stagiaires, Mirana Rabefaly, et Yahia Aberkane sur des missions spécifiques et pour répondre à un surcroît d'activités.



EN SAVOIR + SUR LEURS MISSIONS ET LEUR PARCOURS

[Mirana Rabefaly et Yahia Aberkane](#)



Gouvernance

Vote du budget primitif 2022

L'ensemble des élus ont approuvé le budget primitif 2022 lors du comité syndical de l'Entente, qui s'est déroulé le 1^{er} février.

Maintien des cotisations

En 2021, l'Entente avait procédé à une diminution du montant des cotisations aux titre de la prévention des inondations, passant ainsi de 3 € à 2,88 €/habitant/an. Le budget primitif 2022 s'inscrit dans cette continuité en maintenant à l'identique ce niveau de cotisation attendu des membres.

Les participations des collectivités membres constituent la majeure partie des ressources de l'Entente : en section de fonctionnement, soit un peu plus de 3 millions d'euros : dont 2 475 K€ en provenance des 27 EPCI, et 572 k€ issus des 5 Départements. Ces cotisations permettent de financer des actions relevant de la compétence prévention des inondations pour 2388 K€, de la gestion de ruissellement pour 342 K€, et de l'animation et concertation pour 317 K€.

La stratégie de bassin

Deux programmes significatifs occupent l'année 2022 : la continuité du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise et les études de maîtrise d'œuvre du projet Longueil II. L'Entente poursuivra les efforts financiers accordés aux études de maîtrise d'œuvre du projet de Longueil II pour un montant de 1 339 K€ prévus sur 2022, et aux études diverses du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise pour 908 K€ dont 264 K€ pour la réalisation des études d'Appilly.

La prévention des inondations se verra allouer 2 150 K€ qui seront consacrés à des acquisitions foncières pour les projets, à la mise en conformité des systèmes d'endiguement, au développement du réseau de mesures de l'Entente, ainsi que pour diverses actions locales. Une enveloppe de 405 k€ est prévue au titre des travaux du PAPI Verse pour les deux ouvrages de Beaugies/ Guivry et Berlancourt. 277 k€ sont prévus pour des opérations de **lutte contre le ruissellement** répartis sur les territoires ayant transféré la compétence (Val d'Oise, Meuse, Communauté de communes des lisières de l'Oise et Communauté de communes des 3 rivières).

L'Entente bénéficie d'un soutien important de ses partenaires financeurs, notamment pour les opérations intégrées au PAPI d'intention, ou encore au PAPI Verse. **En mars 2021, le département de l'Oise s'est engagé en tant que nouveau partenaire financier du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise au titre des études de maîtrise d'œuvre d'Appilly (60).**



AGENDA Prochain Comité syndical

14 juin 2022 à 9h30

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AISNE / rue Paul Doumer, 02013 LAON



Entente
Oise-Aisne

Établissement public territorial de bassin

11 cours Guynemer / 60200 COMPIÈGNE

Tél : 03 44 38 83 83 / entente@oise-aisne.fr



oise-aisne.fr

Directeur de la publication :
Gérard Seimbille

Directeur de la rédaction :
Jean-Michel Cornet

Rédacteur en chef :
Véronique Poix

Crédits photos :
Entente Oise-Aisne
sauf mention contraire

Création graphique :
Entente Oise-Aisne

REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
@EptbOise



L'Entente

À la rencontre des EPCI membres



15 décembre : réunion à la CC des trois rivières, à Neuve-Maison (02)

Depuis octobre dernier, l'Entente a présenté son rôle et ses missions lors de réunions organisées dans six EPCI des territoires membres.

Ces rendez-vous sont l'occasion de rencontrer les élus locaux, d'améliorer les remontées du terrain et d'aborder les problématiques locales, des sujets réglementaires ou techniques (taxe GEMAPI, fonctionnement des ouvrages, classement des systèmes d'endiguement...).

9 novembre : CC du Chemin des Dames à Beurieux (02)

18 novembre : CC Val-de-Meuse Voie Sacrée à Belrupt en Verdunois (55)

25 novembre : CC Argonne Meuse à Clermont-en-Argonne (55)

25 novembre : CC les Crêtes Préardennaises à Attigny (08)

1^{er} décembre : CC Champagne Picarde à Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt (02)

15 décembre : CC des Trois Rivières à Neuve-Maison (02)